

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents :

Date de la convocation : 13/10/2017

Date d'affichage : 20/10/2017

## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal

**Commune de PLACEY**

**Séance du 20 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric

**Etaient présents :** Tous les membres

**Etait excusé :** M.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier en date du 10 octobre 2017 par lequel le Trésorier de Pouilly les Vignes l'informe de l'irrécoverabilité d'un montant de 1 404.60 € correspondant à une créance de 2014 (vente de bois) de la SAS SCIERIE VERDANT SA : cette irrécouvrabilité est attestée par un certificat du mandataire judiciaire.

Le Maire propose une admission en non-valeur à mandater au c/6541 en transférant des crédits du c/022 au c/6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour accepte la proposition du Maire et l'autorise à transférer la somme de 1 405.00 € du c/022 au c/6541.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Frédéric REIGNEY

